



TRANSPORT SCOLAIRE 2022/2023 AUTORISATION DE RENTRER SEUL DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ (Enfant de plus de 6 ans)

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Qualité (père, mère, tuteur...) :

Représentant légal, autorise :

Nom : Prénom : Âge :

Scolarisé(e) à l'école :

A rentrer seul(e) à mon domicile.

Arrêt de descente :

J'atteste par la présente décharger de toute responsabilité la commune dès lors que mon enfant aura quitté le bus.

Fait à : le

Nom : Prénom :

Signature

- *Les élèves de classe élémentaire et de plus de 6 ans peuvent monter de façon autonome à l'arrêt indiqué sur leur carte mais ne sont pas autorisés à descendre sans la présence d'un adulte sauf autorisation spécifique des représentants légaux.*
- *Par contre, la présence d'un représentant légal est obligatoire pour les élèves de maternelles et pour les élèves élémentaires jusqu'à 6 ans révolus.*